Envoyé en préfecture le 27/01/2025
Reçu en préfecture le 27/01/2025
Publié le 27 JAN. 2025
ID : 022-200065928-20250120-ARRETE_25_002-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

ARRETE n° 25/002
Portant sur la mise à jour du PLU de Trébeurden – création d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles

Monsieur Gervais EGAULT, Président de la Communauté d'agglomération 'Lannion-Trégor Communauté' ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.215-1 à L.215-3, L.215-4 à L.215.8, L.142-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil municipal de la Commune de Trébeurden en date du 03/03/2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

VU la délibération du Conseil départemental n°4.7 du 27 avril 2020 approuvant la création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans la Commune de Trébeurden ;

VU le plan annexé ;

ARRETE

Article 1

Le PLU de Trébeurden est mis à jour à la date du présent arrêté afin d'intégrer la nouvelle zone de préemption au titre des ENS qui couvre le territoire communal validé par le Conseil communautaire du 10/12/2019.

Article 2

Le PLU de Trébeurden mis à jour est tenu à la disposition du public en mairie de Trébeurden et au siège de Lannion-Trégor Communauté ainsi qu'en Sous-Préfecture aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Article 3

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage au siège de Lannion-Trégor Communauté ainsi qu'en mairie de Trébeurden pendant 1 mois et d'une publication au recueil des actes administratifs.

Article 4

Le présent arrêté ainsi que toutes informations utiles sur cette procédure seront publiés sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté.

Article 5

La Direction Générale de Lannion-Trégor Communauté est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Envoyé en préfecture le 27/01/2025
Reçu en préfecture le 27/01/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20250120-ARRETE_25_002-DE

Article 6

Le présent arrêté sera transmis à :
- Madame la Sous-préfète de Lannion
- Madame le Maire de Trébeurden

FAIT à LANNION, le 20/01/2025

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES ARRETES

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président atteste le caractère exécutoire
du présent arrêté, notifié le 27 JAN. 2025
transmis au contrôle de légalité
par télétransmission le 27 JAN. 2025
publié, mis en ligne sur le site internet de LTC
le 27 JAN. 2025

Le Président,
Gervais EGAULT

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Envoyé en préfecture le 27/01/2025
Reçu en préfecture le 27/01/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20250120-ARRETE_25_002-DE

PROJET DE CREATION DE ZONE DE PREEMPTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES - COMMUNE DE TREBEURDEN
PLAN DE SITUATION

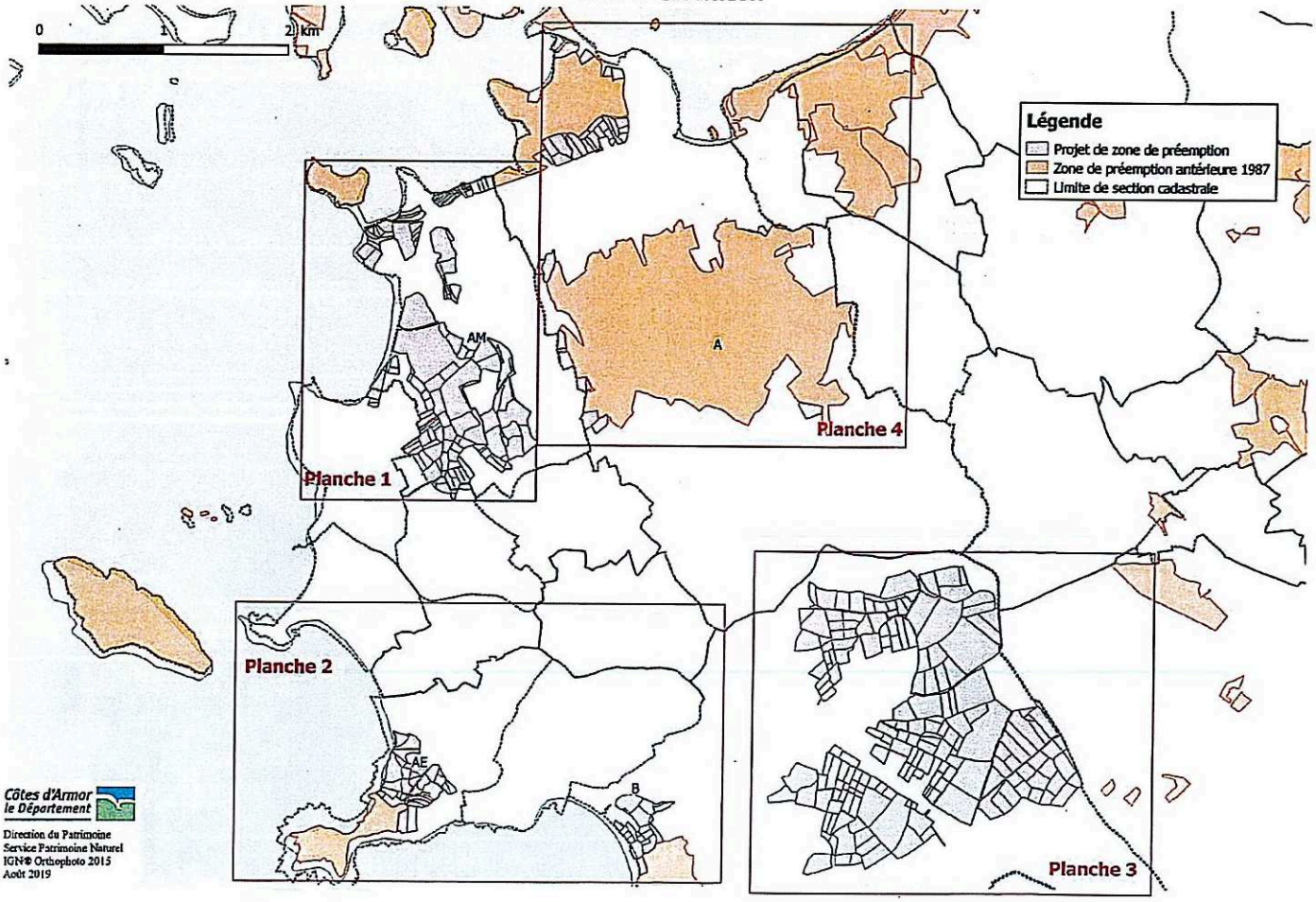

PROJET DE CREATION DE ZONE DE PREEMPTION - TREBEURDEN - PLANCHE 1

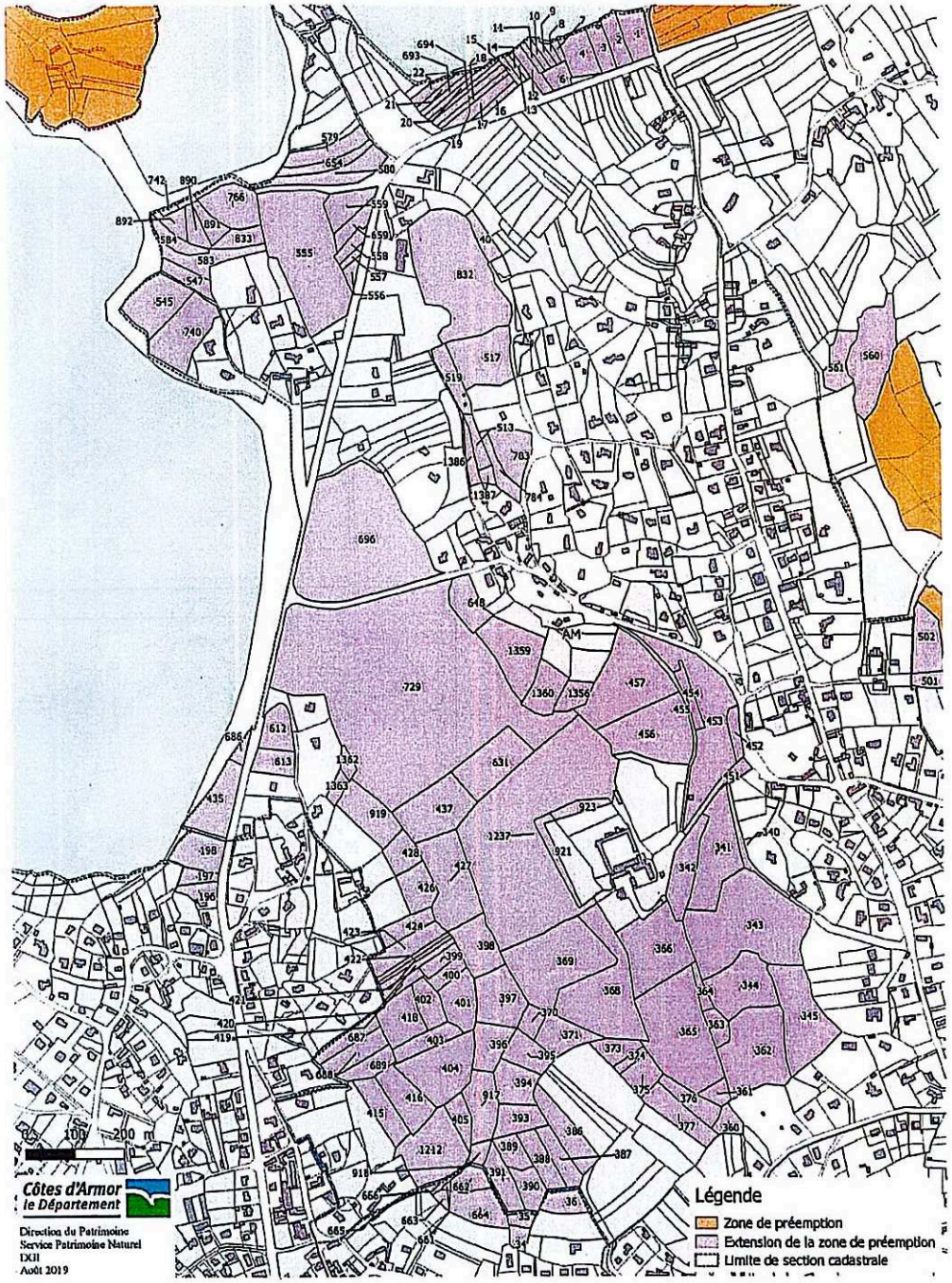

Envoyé en préfecture le 27/01/2025
Reçu en préfecture le 27/01/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20250120-ARRETE_25_002-DE

Envoyé en préfecture le 27/01/2025
Reçu en préfecture le 27/01/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20250120-ARRETE_25_002-DE

PROJET DE CREATION DE ZONE DE PREEMPTION - TREBEURDEN - PLANCHE 2

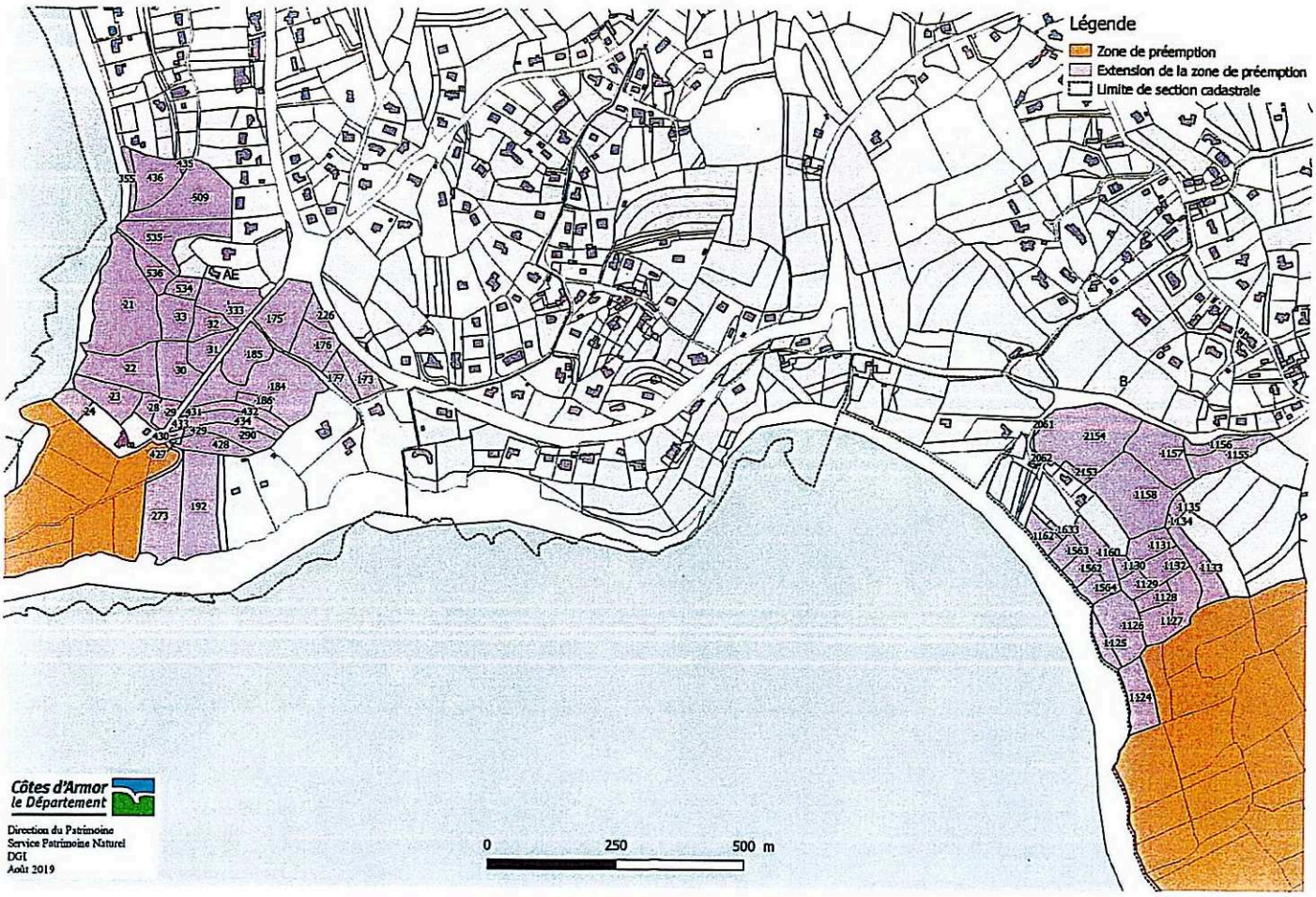

Envoyé en préfecture le 27/01/2025
Reçu en préfecture le 27/01/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20250120-ARRETE_25_002-DE

PROJET DE CREATION DE ZONE DE PREEMPTION -TREBEURDEN - PLANCHE 3

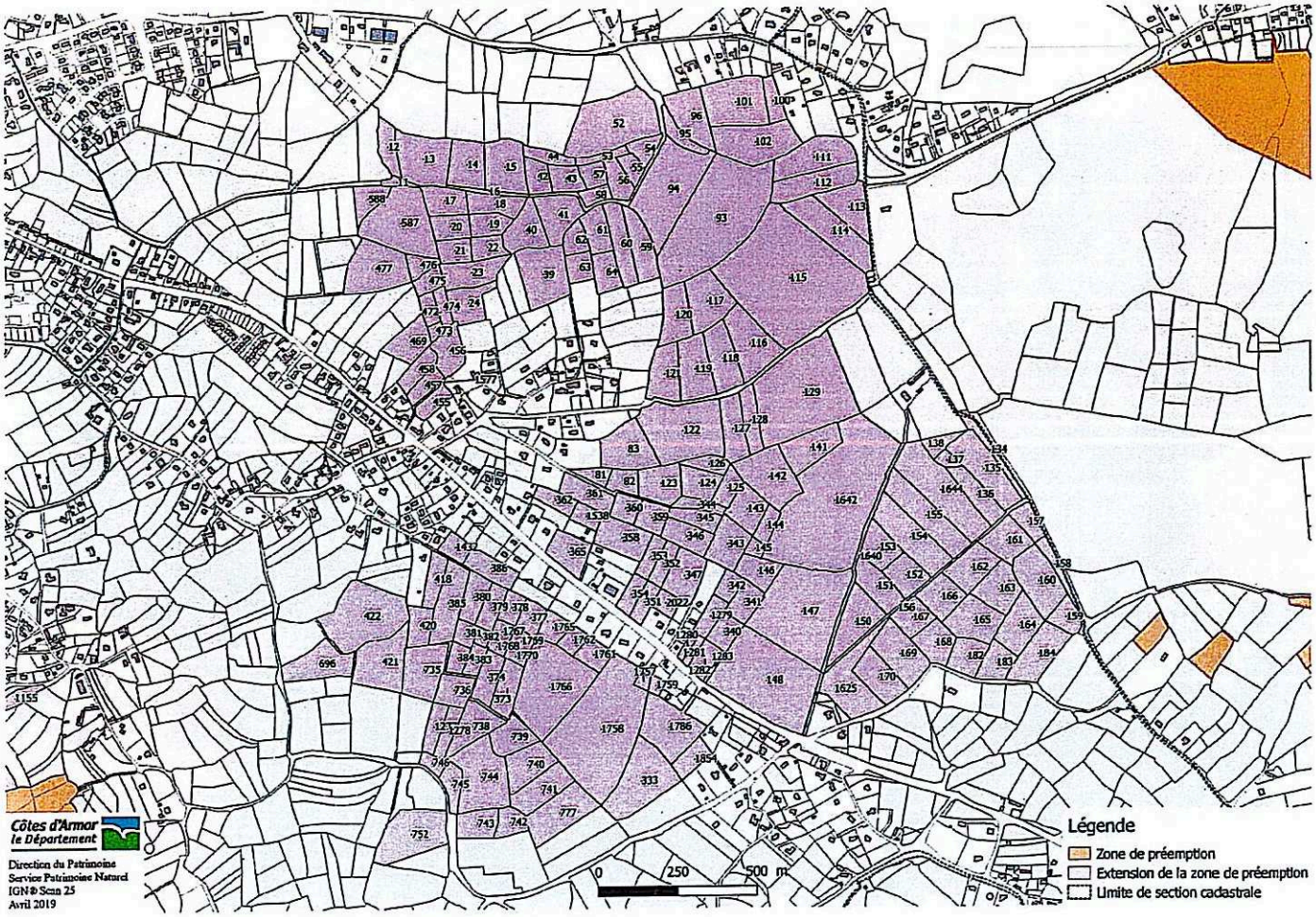

Envoyé en préfecture le 27/01/2025
Reçu en préfecture le 27/01/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20250120-ARRETE_25_002-DE
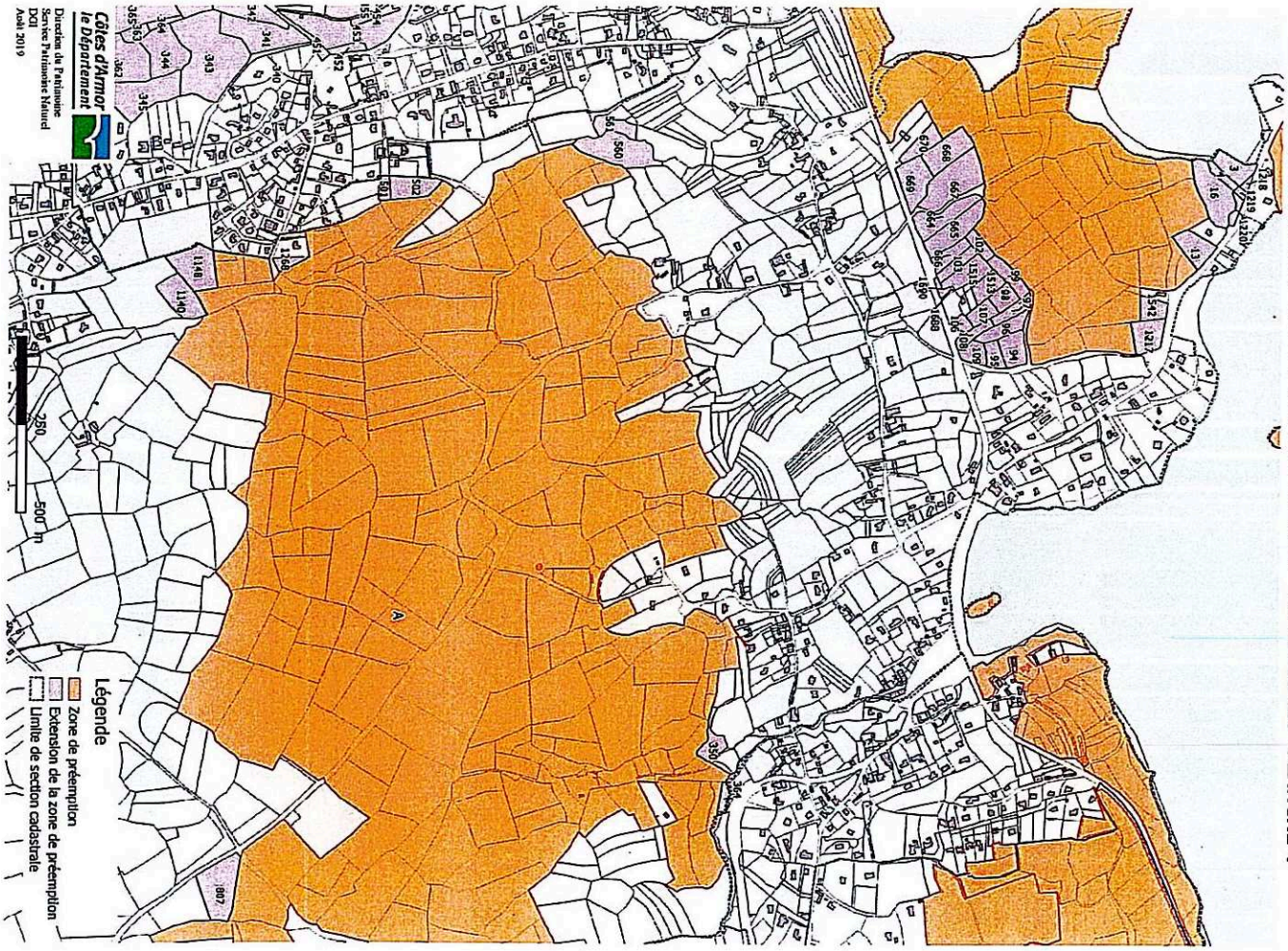
PROJET DE CREATION DE ZONE DE PREEMPTION - TREBEURDEN - PLANCHE 4